



Gendarmerie royale du Canada  
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : G.S. 1045-351  
Date : 2014-10-24

# Spécification

## Étui de transport pour gilet pare-balles

Le présent document compte 12 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French  
English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



## ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie Royale du Canada  
Programme Uniformes et équipement  
(440, chemin Coventry [entrepôt])  
1200, prom. Vanier  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

## **SPÉCIFICATION**

### **ÉTUI DE TRANSPORT POUR GILET PARE-BALLES**

#### **1. Définitions**

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection de l'étui de transport pour gilet pare-balles. L'article visé par la présente spécification, avec le numéro correspondant, est le suivant :
- i. 120653 – Étui de transport pour gilet pare-balles
- 1.2 La présente spécification, l'échantillon visuel, les dessins et toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant l'étui de transport pour gilet pare-balles.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français de l'original anglais.

#### **2. Spécifications applicables**

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de l'appel d'offres, sauf indication contraire.
- 2.2 CAN/ONGC 4.2, Méthodes pour épreuves textiles
- 2.3 FED-STD 191, Textile Test Methods
- 2.4 Federal Standard A-A-59826, Thread, Nylon
- 2.5 ASTM, méthode D3776
- 2.6 ISO 105, ISO 7211-2, ISO 4920

#### **3. Exigences générales**

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts d'imperfections ou de défauts susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue

en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points à l'échantillon visuel.

- 3.2 **Modèle** – L'étui pour gilet pare-balles doit être fait de tissu de nylon et se fermer à l'aide d'une fermeture à glissière. Il doit comporter des poignées de transport et un rembourrage en mousse. Il doit être offert en une seule taille et conçu pour transporter un gilet pare-balles de la GRC ainsi que deux plaques de protection balistique, services généraux.

#### 4. **Exigences détaillées**

##### 4.1 **Matériaux**

- 4.1.1 **Tissu de base** – Le tissu de base doit être fait à 100 % de nylon, 1000 deniers, de couleur bleu marine foncé, et il doit satisfaire aux exigences énoncées au tableau I.
- 4.1.2 **Doublure, intérieur** – La doublure doit être faite à 100 % de nylon, 200 deniers, de couleur noire ou bleu marine.
- 4.1.3 **Fermeture à glissière** – La fermeture doit être à spirale, robuste, avec deux curseurs non bloqueurs à tirette longue en position tête à tête, de couleur noire. Fermeture à glissière 10CF, ruban ¾ po de largeur, YKK n° 61801 avec deux curseurs 10CF DFBL E, YKK n° 77810.
- 4.1.4 **Rembourrage en mousse** – Le rembourrage en mousse doit être fait de mousse de polyéthylène à alvéoles fermées, LD45, d'une densité de 45 kg/m<sup>3</sup> et d'une épaisseur de 20 mm ± 2 mm.
- 4.1.5 **Sangle de nylon** – La sangle doit être en nylon durable, de qualité bagages, de couleur noire, et doit mesurer 3.8 cm (1.5 po) de largeur et avoir 0.043 po ± 0.01 po d'épaisseur. Elle doit avoir une résistance à la traction minimale de 1500 lb lors de l'essai conformément à la méthode d'essai n° 4108 de la Federal Standard 191-5206 et son aspect doit être conforme à l'échantillon visuel. La sangle Tape Craft n° N0015S respecte ces exigences.
- 4.1.6 **Fil** – Le fil doit être en nylon à multifilaments continus, tordu, type II, classe A, titre F (90 tex), conforme à la norme américaine A-A-59826, de couleur noire.

- 4.1.7 **Ruban autoagrippant à crochets et à boucles** – Le ruban doit être en nylon tissé, de couleur noire, avec un cycle de vie prolongé. Les parties crochets et boucles combinées doivent avoir une résistance au cisaillement de 8 lb/po<sup>2</sup> minimum dans le sens de la longueur. La résistance au pelage initiale doit être de 1 PIW (livre par pouce de largeur) minimum et après 1000 cycles, elle doit être de 0.5 PIW minimum, avec une résistance au cisaillement de 4 lb/po<sup>2</sup> minimum dans le sens de la longueur. Les dimensions doivent être conformes à la présente spécification et aux dessins.
- 4.1.8 **Galon** – Le galon doit être en ruban gros-grain de nylon haute résistance, de couleur noire et doit avoir 0.3 mm d'épaisseur et une largeur qui convient à l'utilisation. Il doit être conforme en tous points à l'échantillon visuel.
- 4.2 **Confection**
- 4.2.1 **Généralités** – L'étui de transport pour gilet pare-balles doit être en tissu de base conforme au paragr. 4.1.1. Il doit comporter une ouverture au haut dotée d'une fermeture à glissière robuste conforme au paragr. 4.1.3, deux poignées de transport en sangle conforme au paragr. 4.1.5 et un rembourrage en mousse conforme au paragr. 4.1.4 pour une meilleure résistance aux chocs. L'intérieur de l'étui doit être doublé en tissu conforme au paragr. 4.1.2 et comporter un séparateur rembourré amovible en matériau conforme au paragr. 4.1.4 recouvert de doublure conforme au paragr. 4.1.2 et fixé à l'aide de ruban autoagrippant à crochets et à boucles.
- 4.2.1.1 **Extérieur de l'étui** – L'extérieur de l'étui pour gilet pare-balles doit être en tissu de base conforme au paragr. 4.1.1. Il doit mesurer 36 cm de largeur x 44 cm de hauteur x 13.5 cm de profondeur,  $\pm 0.5$  cm dans tous les sens. L'étui doit se fermer à l'aide d'une fermeture à glissière à spirale robuste conforme au paragr. 4.1.3 dotée de deux curseurs pouvant glisser sur toute la longueur de la fermeture à glissière, du bas d'un côté au bas de l'autre côté. Il doit comporter de chaque côté un porte-carte fait d'une pellicule de plastique bordée de ruban gros-grain conforme au paragr. 4.1.8. Le ruban doit avoir une largeur finie de 1 cm. Le porte-carte doit mesurer 12 cm de largeur x 8.5 cm de hauteur  $\pm 0.5$  cm (dimensions extérieures). La fenêtre en plastique transparent doit avoir au moins 10 cm de largeur x 6 cm de hauteur  $\pm 0.5$  cm. Les porte-cartes doivent être placés à 7.5 cm  $\pm 0.5$  cm du bord supérieur de l'étui, centrés et cousus sur trois côtés à 3 mm du bord, en laissant une ouverture du côté gauche.

- 4.2.1.2 **Intérieur de l'étui** – L'intérieur de l'étui pour gilet pare-balles doit être en rembourrage en mousse conforme au paragr. 4.1.4 entièrement recouvert de doublure conforme au paragr. 4.1.2. Il faut veiller à ce que les arêtes du rembourrage en mousse soient arrondies aux joints et aux coins sur un rayon d'au moins 2.5 cm pour réduire au minimum l'usure du tissu de base. Le rembourrage en mousse doit s'étendre jusqu'à la fermeture à glissière afin de fournir une barrière protectrice adéquate au gilet pare-balles et aux plaques de protection balistique près de l'ouverture lorsque l'étui est fermé. Un morceau de ruban autoagrippant à boucles conforme au paragr. 4.1.7 mesurant 5 cm x 28 cm  $\pm$  0.5 cm doit être cousu au centre du fond de l'étui pour fixer le séparateur rembourré amovible.
- 4.2.1.3 **Séparateur rembourré amovible** – Le séparateur rembourré amovible doit être fait de rembourrage en mousse conforme au paragr. 4.1.4 et être entièrement recouvert de doublure conforme au paragr. 4.1.2. Il doit mesurer 28 cm de largeur x 32 cm de hauteur  $\pm$  0.5 cm. Un morceau de ruban gros-grain conforme au paragr. 4.1.8 plié en deux doit être cousu au bord non fini de la couture du bord inférieur du séparateur rembourré de façon à avoir une largeur finie de 1 cm. Un morceau de ruban autoagrippant à crochets mesurant 5 cm x 28 cm  $\pm$  0.5 cm doit être fixé d'un côté de la rallonge en ruban gros-grain pour fixer le séparateur rembourré à l'intérieur de l'étui.
- 4.2.2 **Poignées de transport** – Les poignées de transport doivent être faites de sangle conforme au paragr. 4.1.5. La sangle doit être fixée dans la couture du fond de l'étui à 3 cm  $\pm$  0.5 cm du bord latéral puis cousue sur l'extérieur de l'étui jusqu'à 5 cm  $\pm$  0.5 cm du bord supérieur. Une longueur de 53 cm  $\pm$  1 cm doit ensuite être laissée libre pour former la poignée, puis la sangle doit être cousue de l'autre côté à 3 cm  $\pm$  0.5 cm du bord. La sangle doit être fixée solidement au haut de l'étui, de chaque côté, à l'aide de brides d'arrêt ou de coutures de renfort en X dans un carré en commençant à 5 cm  $\pm$  0.5 cm du bord supérieur. Les poignées de transport doivent être confectionnées conformément au dessin n° 1 et à l'échantillon visuel.
- 4.3 **Étiquetage** – Chaque étui pour gilet pare-balles doit comporter à l'intérieur une étiquette permanente sur laquelle les renseignements ci-dessous sont inscrits dans une police de caractères de taille 12 minimum à l'aide d'encre permanente de couleur noire sur fond blanc. L'étiquette doit mesurer 8 cm de largeur sur 8 cm de longueur  $\pm$  0.5 cm. L'étiquette doit comprendre les renseignements ci-dessous, en anglais et en français.

**Remarque :** Les renseignements doivent être inscrits de manière à être bien lisibles lorsque l'étiquette est fixée à la doublure.

1. Renseignements indiqués ci-dessous.
2. Renseignements indiqués ci-dessous.
3. Renseignements indiqués ci-dessous.
4. Renseignements indiqués ci-dessous.
5. Date de fabrication, en format numérique année/mois (p. ex. 2001/11).
6. Identification du fabricant (nom ou numéro de l'entreprise).

1	Case, Carrying, Plate, Rifle
2	Étui de transport pour gilet pare-balles
3	RCMP #/N° GRC 120653
4	One Size – Taille unique
5	
6	

## 5. Dispositions relatives à l'assurance de la qualité

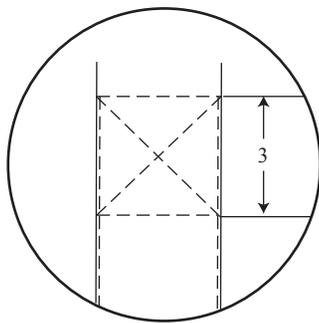
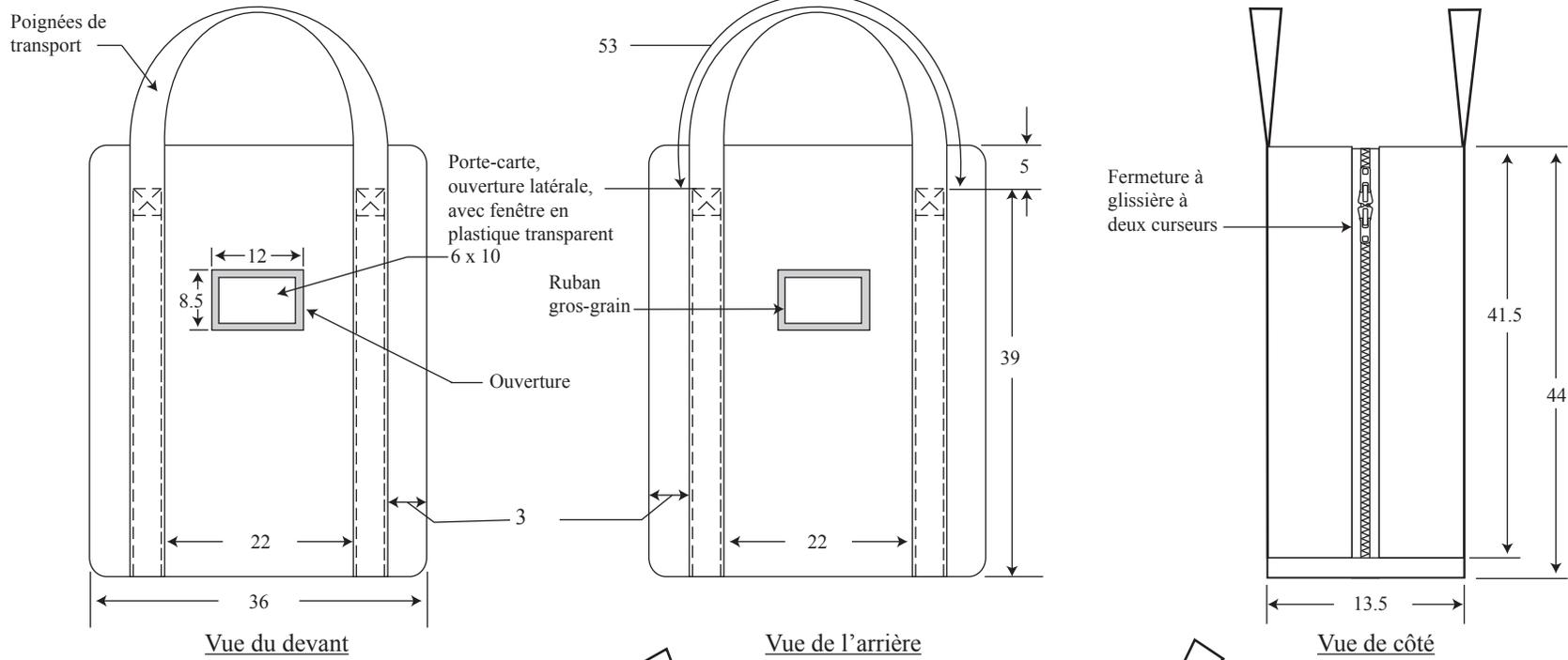
- 5.1 **Responsabilité des inspections** – Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur principal de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut utiliser ses propres installations ou faire appel à des installations d'essai commerciales approuvées par le Programme Uniformes et équipement de la GRC.
- 5.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.

- 5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

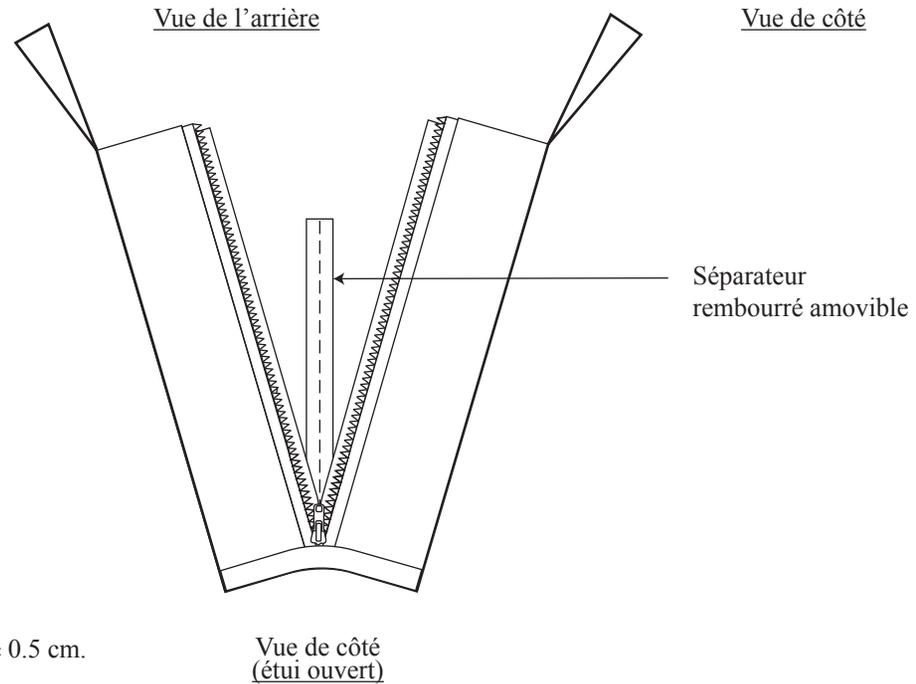
**TABLEAU I**  
**Tissu de base**

	EXIGENCE	MÉTHODES D'ESSAI ACCEPTABLES
Couleur	Bleu marine foncé – assortie à l'échantillon disponible auprès du Programme Uniformes et équipement de la GRC	
Teneur en fibres	100 % nylon 1000 deniers	---
Armure	Unie	Visuelle
Masse surfacique	Tissu : 285 g/m <sup>2</sup> – 363 g/m <sup>2</sup> (8.4 oz/ver <sup>2</sup> -10.7 oz/ver <sup>2</sup> ) Enduit : 34 g/m <sup>2</sup> (1 oz/ver <sup>2</sup> ) minimum	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAN/ONGC-4.2, méthode 5.1 <u>ou</u></li> <li>• ASTM D-3776 <u>ou</u></li> <li>• Fed. Std. 191 – 5041</li> </ul>
Fils par cm	Chaîne : 13 min. Trame : 10 min.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAN/ONGC-4.2, méthode 6 <u>ou</u></li> <li>• ISO 7211-2 <u>ou</u></li> <li>• Fed. Std. 191 – 5050</li> </ul>
Résistance à la rupture – Méthode d'arrachement	Chaîne : 1300 N min. Trame : 1300 N min.	CAN/ONGC-4.2, méthode 9.1
Résistance à la déchirure – Méthode à déchirure simple	Chaîne : 180 N (40.8 lb) min. Trame : 180 N (40.8 lb) min.	CAN/ONGC-4.2, méthode 12.1
Résistance au mouillage superficiel – Méthode d'arrosage	État initial :100	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAN/ONGC-4.2, méthode 26.2 <u>ou</u></li> <li>• ISO 4920 <u>ou</u></li> <li>• Fed. Std. 191 – 5526</li> </ul>
Solidité de la couleur au frottement	À sec : Niveau 4 ou supérieur Au mouillé : Niveau 3 ou supérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAN/ONGC-4.2, méthode 22 <u>ou</u></li> <li>• ISO 105-C01</li> </ul>
Solidité de la couleur à la sueur	Niveau 4 ou supérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAN/ONGC-4.2, méthode 23 <u>ou</u></li> <li>• ISO 105-E-04</li> </ul>

Dessin n° 1



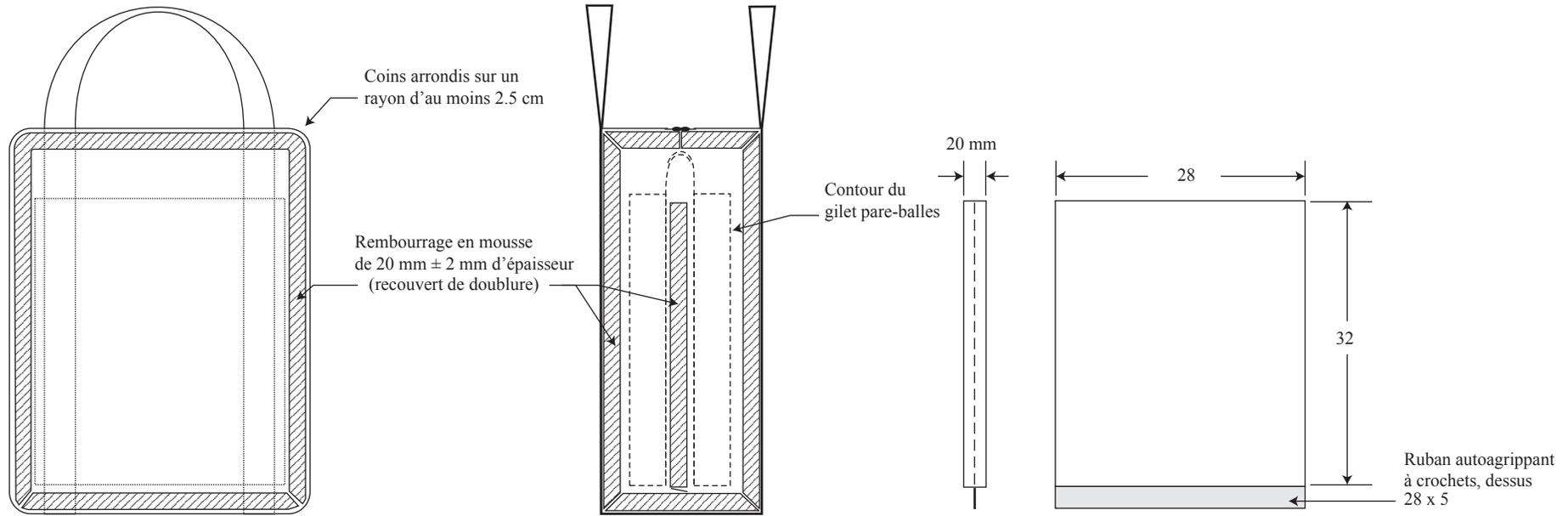
Détails des piqûres des poignées de transport



Dessin n° 1

Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres.  
 Sauf indication contraire, toutes les mesures ont une tolérance de  $\pm 0.5$  cm.  
 NON À L'ÉCHELLE

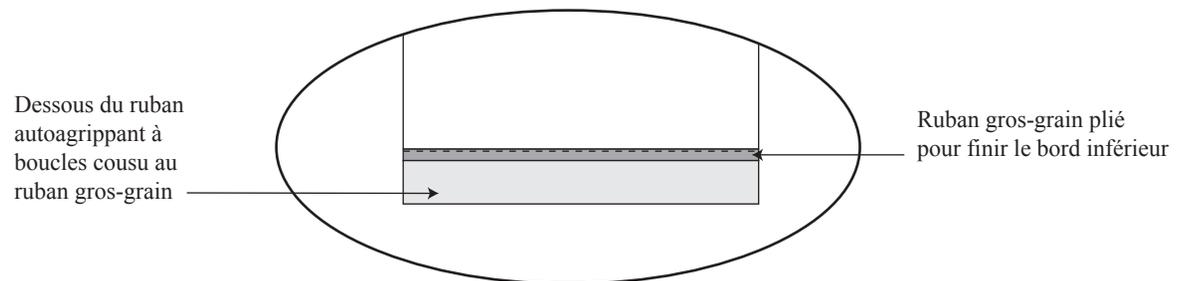
Dessin n° 2



Vue de l'intérieur illustrant le rembourrage en mousse

Vue de l'intérieur de côté illustrant le rembourrage en mousse

Séparateur rembourré amovible



Détails du bas du séparateur rembourré

Dessin n° 2

Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres.  
 Sauf indication contraire, toutes les mesures ont une tolérance de  $\pm 0.5$  cm.  
 NON À L'ÉCHELLE